

**COVID-19 Recovery Resource Center**  
**Centre de ressources de relance COVID-19**

**Cross State Travel Information**  
**Information sur le déplacement interurbain**

**Economic Recovery Grant Application Process**  
**Processus de demande de subvention pour la relance économique**

**Ask a Question |**  
**Posez une question |**  
Utilisez notre outil de recherche automatisée pour trouver des réponses à vos questions

**Stay Informed |**  
**Restez informé |**  
Abonnez-vous à notre bulletin COVID-19 de réponse économique et communautaire

**Resources for Business**  
**Ressources pour les entreprises**

**Resources for Individuals**  
**Ressources pour les particuliers**

**Resources for Communities**  
**Ressources pour les communautés**

**VERMONT EMERGENCY ECONOMIC RECOVERY GRANTS**  
**SUBVENTIONS DE RELANCE ÉCONOMIQUE D'URGENCE DU VERMONT**

Le vendredi 19 juin 2020, le gouverneur Scott a promulgué la loi 115, «Loi relative à la création de subventions d'urgence pour la relance économique». La loi 115 (anciennement S.350) comprend 70 millions de dollars pour les subventions de relance économique d'urgence. Ces fonds ont été mis à la disposition de l'État du Vermont par le biais du Fonds fédéral de secours contre le coronavirus (CRF) CFDA # 21.019. L'Agence de commerce et de développement communautaire (ACCD) et le Département des impôts du Vermont travailleront ensemble pour administrer ces fonds.

Le jeudi 2 juillet 2020, le gouverneur Scott a signé la loi H.966, qui comprend 96 millions de dollars supplémentaires pour un certain nombre de secteurs commerciaux et sera administrée à la fois par l'ADCC et d'autres agences, notamment l'Agence des services humains, l'Agence d'administration, et Agence de l'agriculture, de l'alimentation et des marchés.

Le processus de demande de subventions pour la relance économique débutera le lundi 6 juillet.

L'ACCD administrera les subventions à la relance économique, ainsi que le département des impôts et d'autres agences d'État qui ont reçu un financement de la législature du Vermont pour

certain types d'entreprises et structures de propriété. Voir la section ci-dessous sur «Où et comment puis-je postuler?» pour plus d'informations sur des secteurs d'activité spécifiques.

## **What are the eligibility criteria for the Economic Recovery Grants administered by ACCD?**

### **Quels sont les critères d'éligibilité aux subventions pour la relance économique administrées par l'ADCC?**

Une entreprise éligible sera un organisme privé non public qui:

- Est domiciliée ou a son principal établissement au Vermont
- A un ou plusieurs employés non propriétaires au Vermont, à l'exception du fait que les entreprises appartenant à des femmes et à des minorités avec zéro employé sont éligibles à des subventions par le biais de l'ACCD.
- Était opérationnelle et active avant le 15 février 2020
- Est opérationnelle au moment de la demande ou doit avoir fermé en raison des restrictions liées au COVID-19, mais peut certifier son intention de rouvrir lorsque les restrictions du COVID-19 seront levées
- N'est pas une entreprise ou une organisation, ni une filiale d'une entreprise ou d'une organisation, ni détenue par une entreprise ou une organisation, qui a déclaré plus de 20 000 000 \$ de revenus totaux
- A connu une baisse de 50% ou plus de ses revenus totaux au cours d'une période d'un mois du 1er mars 2020 au 31 août 2020, comparativement au même mois en 2019
- N'est pas actuellement en faillite au chapitre 7
- Est en règle avec le Département des impôts du Vermont
- Est en règle avec le secrétaire d'État du Vermont
- N'a pas reçu de subvention de relance économique d'urgence du Vermont d'une autre agence ou d'un autre département de l'État du Vermont

## **Where and How Do I Apply?**

### **Où et comment puis-je postuler?**

À compter du 6 juillet, les entreprises et les organismes sans but lucratif suivants pourront présenter une demande de subvention pour la relance économique:

- Si vous êtes une entreprise qui est principalement un restaurant, un bar ou un logement qui perçoit la taxe sur les chambres et les repas, ou une opération de vente au détail, de divertissement ou de loisirs qui perçoit la taxe de vente et d'utilisation et fait rapport au département des impôts du Vermont sur une base mensuelle ou trimestrielle, vous devez faire une demande de subvention auprès du Département des impôts à partir du 6 juillet 2020. EXEMPLES: restaurant, bar, hôtel, auberge, magasin de détail, vente au détail en ligne, terrain de golf, cinéma

- Toutes les autres entreprises qui ne perçoivent pas la taxe sur les chambres et les repas et / ou la taxe de vente et d'utilisation, OU si votre entreprise se rapporte au Département des

impôts sur ces taxes pour un montant minimal de vos revenus globaux, doit demander une subvention auprès de l'ACCD. . INSCRIVEZ-VOUS ICI à partir du 6 juillet 2020.

EXEMPLES: fabricant, gestion immobilière, construction, agent immobilier

- Les organismes artistiques et culturels à but non lucratif doivent demander une subvention auprès de l'ACCD. INSCRIVEZ-VOUS ICI à partir du 6 juillet 2020.

EXEMPLES: musée, théâtre, galerie, groupe d'arts d'interprétation

- Les entreprises détenues par des femmes et des minorités qui ne relèvent d'aucun autre programme sectoriel doivent demander une subvention auprès de l'ACCD. Cela comprend les entreprises individuelles détenues par des femmes et des minorités avec zéro employé.

INSCRIVEZ-VOUS ICI à partir du 6 juillet 2020.

- Les entreprises de loisirs de plein air doivent faire une demande de subvention auprès de l'ACCD. INSCRIVEZ-VOUS ICI à partir du 6 juillet 2020.

EXEMPLES: domaines skiables, sentiers, centres d'escalade, circuits à vélo

Les candidats aux subventions de relance économique pour les types d'entreprises et les structures de propriété énumérés ci-dessus entreront les informations requises dans une demande en ligne via ACCD et soumettront la demande. Lors de la soumission horodatée, cette demande sera placée dans la «file d'attente d'examen». Les subventions seront accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les demandes seront examinées dans l'ordre dans lequel elles ont été soumises. ACCD recoupera les champs de données et vérifiera la documentation requise pour approuver, refuser ou retourner au demandeur pour plus d'informations et / ou une correction.

Les entreprises et les organismes sans but lucratif des secteurs et des types d'entreprises énumérés ci-dessous doivent consulter l'agence ou le service identifié pour plus de détails sur l'admissibilité, le calendrier et le processus de demande de financement:

- Les producteurs et transformateurs agricoles peuvent demander un financement auprès de l'Agence de l'agriculture, de l'alimentation et des marchés (AAFM). L'AAFM fournira 25 millions de dollars aux producteurs et transformateurs laitiers, 5 millions de dollars aux producteurs agricoles non laitiers, 500 000 \$ aux foires agricoles et au moins 2 millions de dollars aux organisations agricoles par l'entremise du Working Lands Enterprise Board. Des informations sur la demande de ces subventions sont disponibles sur

<https://agriculture.vermont.gov/vermont-covid-agriculture-assistance-program>.

- Les entreprises forestières, y compris celles principalement engagées dans la gestion, la récolte, le camionnage, la transformation, la fabrication, l'artisanat ou la distribution de produits forestiers ou de bois dérivés des forêts du Vermont, y compris les services de consultation forestiers et les fabricants secondaires de produits du bois, devraient postuler pour la forêt de 5 millions de dollars Programme de stabilisation de l'économie administré par le ministère des Forêts, des Parcs et des Loisirs. Des informations sur la demande de ces subventions sont disponibles sur <https://fpr.vermont.gov/FESGrantProgram>.

- Les prestataires de soins de santé doivent demander un financement auprès de l'Agence des services sociaux (AHS). AHS administre un programme de subventions de stabilisation pour les fournisseurs de soins de santé de 275 millions de dollars pour un large éventail de prestataires de soins de santé, notamment: hôpitaux, cabinets médicaux privés, dentistes, centres de santé, laboratoires et centres d'imagerie, prestataires de santé mentale, prestataires de traitement des troubles de toxicomanie, service médical d'urgence et les ambulanciers, les physiothérapeutes, les podiatres, les optométristes, les chiropraticiens et les autres fournisseurs de soins de santé autorisés par le Conseil de pratique médicale ou le Bureau de Régulation Professionnelle. Cela comprend également les agences de soins à domicile et de soins palliatifs, les services de pharmacie et les fournisseurs de soins de longue durée. AHS vise la semaine du 13 juillet pour ouvrir son portail d'applications. Les fournisseurs auront jusqu'au 15 août 2020 pour soumettre des demandes de financement. Le financement sera attribué en fonction des besoins, dans la mesure où les fonds sont disponibles. Les organisations peuvent en savoir plus sur ce programme en ligne sur <https://humanservices.vermont.gov/>.

- Les fournisseurs de services de garde d'enfants, les camps d'été et les programmes parascolaires devraient faire une demande de financement auprès de l'Agence des services sociaux (AHS). AHS a reçu 12 millions de dollars pour fournir des subventions de redémarrage supplémentaires et d'autres coûts aux garderies, aux camps d'été et aux programmes parascolaires. Les organisations doivent postuler en ligne sur <http://dcf.vermont.gov/cdd>.

- Les villes, villages, et autres entités gouvernementales doivent demander un financement par le biais de l'Agence d'administration, qui administrera un fonds de subvention spécial et accordera des subventions aux unités de l'administration locale pour rembourser les dépenses éligibles encourues du COVID-19

### **How will Economic Recovery Grant amounts be determined?**

### **Comment les montants des subventions pour la relance économique seront-ils déterminés?**

La formule d'attribution ci-dessous est la même pour les subventions à la relance économique administrées par l'ADCC et le Département des impôts. Les subventions accordées par d'autres agences et départements de l'État du Vermont peuvent différer.

Le montant des subventions à la relance économique administré par l'ADCC et le Département des impôts sera calculé selon la formule suivante:

Revenus annuels bruts indiqués / déclarés (ou ventes totales annuelles combinées telles que déclarées dans les déclarations de repas et de chambres ou de taxes de vente et d'utilisation) multipliées par 10%, moins le produit de l'assurance interruption de travail

Le montant maximal du plafond de subvention est de 50 000 \$

Chaque entreprise ou organisation candidate ne peut recevoir qu'une seule subvention.

## **What should my business do in preparation for the ACCD application? Que doit faire mon entreprise pour préparer la demande d'ACCD?**

Voici quelques informations de base sur ce qu'il faut préparer pour remplir votre demande de subvention. Vous aurez besoin de connaître plusieurs informations sur votre entreprise:

- Votre numéro d'identification de compte Vermont (utilisé par le département des impôts du Vermont) et le numéro d'identification d'employeur fédéral (FEIN)
  
- Le code SCIAN approprié pour votre entreprise. (Les organismes sans but lucratif peuvent ne pas avoir de code SCIAN approprié et sont exemptés de cette exigence.) Le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est utilisé par les États-Unis, le Canada et le Mexique pour classer les entreprises par industrie. Chaque entreprise détermine son numéro de code SCIAN à six chiffres en fonction de la majorité des activités de l'entreprise. Lorsque vous produisez vos impôts sur le revenu fédéral, vous fournissez un «code d'entreprise» qui est basé sur le numéro SCIAN et les informations pour votre déclaration de revenus d'entreprise incluent un tableau de ces codes.
  
- Montant et source d'informations sur toute compensation que vous avez déjà reçue de l'assurance, PPP, EIDL ou tout autre programme fédéral pour les dommages économiques subis à la suite de COVID-19
  
- Si vous êtes en règle avec le Département des impôts. Une bonne réputation pour votre entreprise signifie que toutes les déclarations de revenus requises sont produites et que toutes les taxes sont payées, OU si vous devez des taxes en souffrance, vous êtes dans un plan de paiement pour ces taxes. Si vous avez des taxes impayées pour votre entreprise, vous pouvez appeler le (802) 828-2518 pour demander un plan de paiement. Tout contribuable qui n'est pas en règle peut être considéré comme non admissible à la subvention.
  
- Il vous sera demandé de fournir des informations qui peuvent être trouvées sur un W-9.

L'application nécessitera également le téléchargement des états financiers et des informations fiscales. Les candidats doivent préparer des versions PDF des documents suivants et les avoir prêts à télécharger avant de commencer à remplir la demande.

Les candidats téléchargeront un total de 4 documents au cours du processus de candidature.

- 1- Compte de résultat 2019 ventilé par mois
- 2- Compte de résultat 2020 (YTD) ventilé par mois
- 3- Déclaration de revenus fédérale 2019
- 4- Déclaration de revenus de l'État du Vermont 2019

### **Stay Informed**

#### **Restez informé**

Si vous souhaitez recevoir des mises à jour sur le programme de subventions pour la relance économique, inscrivez-vous au bulletin COVID-19 de réponse économique et communautaire de l'ACCD.

### **Subscribe to Receive Updates**

**Abonnez-vous pour recevoir des mises à jour**

### **Support Center**

#### **Centre de soutien**

Si vous avez des questions supplémentaires sur l'éligibilité, le processus de demande de subvention, où vous devez faire une demande de subvention, le Centre de soutien à la relance économique peut être contacté au 802-828-1200 de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi et à partir du 9 : De 00 h 00 à 14 h 00 le samedi. Le centre d'assistance sera fermé le samedi 4 juillet 2020.

### **Frequently Asked Questions**

#### **Questions fréquemment posées**

Lisez la FAQ pour plus d'informations sur les subventions à la relance économique.

## **Frequently Asked Questions**

## **Questions fréquemment posées**

Lisez la FAQ pour plus d'informations sur les subventions à la relance économique.

### **Emergency Executive Orders**

#### **Ordres exécutifs d'urgence**

Trouvez les derniers décrets exécutifs d'urgence et addenda.

### **Administration Guidance**

#### **Conseils d'administration**

Trouvez les dernières directives d'administration pour les entreprises du Vermont.

### **State and Partner Resources**

#### **Ressources des États et des partenaires**

Conseils d'autres agences et départements de l'État du Vermont.

